

La transition est en marche

Trois grands événements ont ponctué une année particulièrement mouvementée pour notre Eglise: la nouvelle loi sur les Eglises nationales, la Vision Eglise 21 «Animés par Dieu. Engagés pour les humains» ainsi que le Jubilé des 500 ans de la Réforme. Pour notre Eglise, plus rien ne sera comme avant.



 **Andreas Zeller**
président du Conseil synodal

La Vision ne peut
vivre que si elle s'enracine
dans les paroisses.

Coincidence intéressante, ces trois événements ont pour point de départ commun l'année 2013: A l'été 2013, le Conseil-exécutif bernois annonçait au Grand Conseil l'élaboration d'un ample rapport sur les relations entre l'Eglise et l'Etat et leur évolution dans une perspective à la fois historique, juridique et financière. Ce rapport, dénommé Muggli/Marti du nom de ses auteurs, a été publié en 2015, assorti de 8 principes directeurs, puis traité par le Grand Conseil. Cette démarche jetait les fondements de la nouvelle

loi sur les Eglises nationales, adoptée en première lecture à une grande majorité en septembre 2017. Une fois franchi le cap de la seconde lecture, en mars 2018, la nouvelle loi pourra entrer en vigueur, au début 2020. Lors du Synode de réflexion à Granges en 2013, le parlement de l'Eglise a alors débattu sur des questions telles que «Comment développer l'Eglise?» «Que faire pour rendre l'Eglise capable d'avenir dans un environnement en plein bouleversements sociaux et démographiques?». L'«Esprit de Granges» a suscité le lancement de la motion «Eglise 21 – dessiner l'avenir ensemble». Et conséquence de l'adoption unanime de cette dernière lors de la session d'hiver 2013, le Synode a chargé le Conseil synodal de développer une nouvelle vision assortie d'idées directrices qui ne se limite pas à une législature mais dont l'impact se fasse sentir bien au-delà. Le coup d'envoi d'un processus impliquant largement la base de l'Eglise était lancé. Durant l'année sous rapport, la Vision «Animés par Dieu. Engagés pour les humains» a été officiellement proclamée dans le cadre d'un grand rassemblement festif en septembre. En octobre 2013 enfin, c'est un grand congrès international de l'Eglise «500 ans de la Réforme – défis et signification pour aujourd'hui.», qui a engendré le Jubilé de la Réforme 2017. Des dirigeants d'Eglise et des experts des Eglises protestantes aux quatre coins du globe avaient répondu à l'invitation de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) et de l'Eglise protestante en Allemagne (EKD). L'«année Luther 2017» se muait ainsi en «Année du Jubilé de la Réforme 2017». Si les trois événements ont tous les trois germé au cours de cette année 2013, leurs dynamiques sont bien

distinctes: la nouvelle loi sur les Eglises nationales est un processus dicté par l'extérieur, précisément par l'Etat, et répond à des motivations politiques; la Vision Eglise 21 pour sa part a émergé de l'intérieur et poursuit des objectifs ecclésiologiques et inhérents à la vie de l'Eglise; enfin, le Jubilé de la Réforme plonge ses racines dans l'histoire.

Comment ces différents processus vont-ils évoluer?

Avec le projet de nouvelle loi sur les Eglises nationales, les Eglises, en collaboration avec l'Etat, sont parvenues à jeter les fondements solides de l'action de l'Eglise dans le canton de Berne et ce, pour les prochaines années. Le financement des salaires pastoraux est assuré et des engagements importants pour le travail de l'Eglise, comme l'accès à certaines données mais aussi la formation des pasteurs et pasteuses dans un cadre universitaire, ont été obtenus.



Outre le travail d'élaboration législative proprement dit, qui englobe également les différentes ordonnances cantonales y relatives, les services généraux ont intensément travaillé à la mise en œuvre de la loi tout au long de l'année. Il s'agit en premier lieu des conditions de la reprise des contrats d'engagement des pasteurs et pasteurs au 1^{er} janvier 2020. Complexe, cette tâche nouvelle est élaborée dans le cadre de six sous-projets auxquels les associations ecclésiales (Pastorale cantonale, association des paroisses, associations professionnelles des catéchètes et des collaboratrices et collaborateurs socio-diaconaux) sont associées. Les principaux actes législatifs qui en résultent sont d'ores et déjà envoyés en consultation. A l'été 2018, les premières décisions synodales seront prises. L'objectif n'a pas varié: à partir de 2020, l'Eglise entend être pour le corps pastoral un employeur fiable et loyal.

Au début de l'année, la nouvelle Vision et ses sept idées directrices ont été présentées et débattues dans les différentes régions de notre territoire ecclésiastique. Le Synode d'été en a adopté le texte à la quasi-unanimité. Lors du grand Deux-points 21, le 10 septembre à Berne, la nouvelle Vision a été proclamée dans différents cultes, autour d'un risotto géant et enfin un événement festif et joyeux sur la place Fédérale. Un tel rassemblement était une première pour notre Eglise

et il a donné cette profonde impulsion permettant de porter la Vision au plus profond de notre vie d'Eglise. Le Conseil synodal se comprend comme un ambassadeur de la Vision: ces prochaines années, il entend lui donner activement corps et fournir aux paroisses tout le matériel dont elles ont besoin pour la mettre en œuvre. Dans ce travail de mise en œuvre, les membres du corps pastoral sont appelés à jouer un rôle de premier plan. Des manifestations diverses – comme des séries de prédications – ont eu lieu et se poursuivent dans de nombreuses paroisses. La Vision ne peut vivre que si elle s'enracine dans les paroisses. Souhaitons à l'ensemble du corps pastoral plein succès dans ce travail de mobilisation de ses compétences théologiques pour sensibiliser les membres de l'Eglise à l'importance de ce texte qui rappelle les fondements essentiels de notre Eglise: son caractère multitudiniste, sa tradition réformée, ses références bibliques et son engagement social.

Le Jubilé de la Réforme a été un grand succès dans les différentes régions de notre Eglise. La plupart des activités se sont déroulées dans un cadre

paroissial. Le bilan est époustouffant: plus de 300 manifestations mises sur pied, dans de nombreux cas, des cycles entiers de conférences, de prédications, des expositions, des débats, des représentations théâtrales, des projections cinématographiques, des visites d'expositions ou des déplacements vers les lieux historiques de la Réforme. Le Jubilé de la Réforme a permis à de nombreuses personnes – proches ou distancées de l'Eglise – de se replonger dans les origines de notre Eglise et notre identité réformée d'aujourd'hui. Cette année commémorative nous aura permis aussi de revivre cette histoire comme un événement majeur de l'histoire de l'époque moderne.

Puissions-nous parvenir à bien maîtriser ces changements à la fois de structure et de contenu à tous les niveaux de notre Eglise afin que notre Eglise nationale réformée puisse accomplir ses tâches dans une société en mutation: entendre les besoins des individus conformément à notre approche multitudiniste, les accompagner tout au long de leur existence, les encourager et les soutenir à la lumière de l'Evangile! ■



Clôture de l'année de la Réforme: les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure célèbrent un culte bilingue au temple allemand de Bienne avec les paroisses de Bienne et Nidau.